

LE PAYS DE MORLAIX ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS DE MORLAIX



- Préambule -

-  Après une [présentation générale du Pays](#), le profil environnemental présenté dans les pages qui suivent est abordé sous l'angle de huit thématiques :
-   1. [biodiversité et milieux naturels](#)
-  2. [qualité du cadre de vie \(paysage, patrimoine\)](#)
-   3. [prélèvement des ressources naturelles](#)
4. [production et consommation énergétique](#)
-  5. [risques naturels et technologiques](#)
-  6. [production de pollution et qualité des milieux](#)
-  7. [déchets](#)
8. [implication des acteurs et de la population](#)

Pour chacune de ces thématiques, sont déclinés successivement :

- ♦ un diagnostic synthétique,
- ♦ un bilan environnemental (forces - faiblesses, opportunités).

Ce diagnostic synthétique est fondé sur les éléments de connaissance disponibles résultant d'inventaires naturalistes (ZNIEFF), de l'état des protections mises en place, de statistiques (INSEE, RGA, observatoires régionaux), de suivis administratifs et techniques (Agence de l'Eau, DRIRE) ...

Les cartes présentées résultent d'un traitement géographique des données, soit que certaines aient fait l'objet d'un géoréférencement (notamment celles relatives à la biodiversité), soit qu'elles puissent être rapportées à une unité territoriale géoréférencée (commune, canton).

Le champ de l'environnement ainsi abordé privilégie une approche territoriale - état des milieux et du territoire, et pressions s'y exerçant -, dans l'optique de mettre en évidence les interactions entre les activités humaines d'une part, et l'état des territoires et des milieux d'autre part. Ne sont pas abordés certains thèmes, habituellement considérés comme relevant au sens large du champ de l'environnement, telle la santé publique.

Cette approche délibérément territoriale, répond à l'ambition du document, qui est de mettre à disposition des acteurs de chaque Pays et à l'échelle de ces territoires des éléments de connaissance fondamentaux nécessaires à l'élaboration des orientations de planification territoriale.

C'est aussi un regard régional sur le Pays, et par là-même une invitation auprès des acteurs locaux à le discuter, le compléter, le prolonger.

Ainsi, à l'issue de la présentation thématique, sont proposées de manière synthétique, des [pistes pour des programmes d'action](#) répondant aux sensibilités du territoire mises en évidence, dans une logique de développement durable de ce dernier.



INTRODUCTION : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays de Morlaix regroupe :

- la Communauté d'agglomération du Pays de Morlaix (62 179 habitants);
- la Communauté de communes de Landivisiau (28 502 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays Léonard (19 264 habitants) ;
- la Communauté de communes de la Baie de Kernic (11 676 habitants) ;

Ces 4 structures regroupent les 61 communes du Pays.

Sa population (121 621 habitants au dernier recensement) a connu une légère décroissance (- 1,9 %) entre 1990 et 1999. Elle se répartit entre :

- 4 villes principales :
 - ♦ MORLAIX (15 990 habitants),
 - ♦ LANDIVISIAU (8 751 habitants),
 - ♦ SAINT-POL-DE-LÉON (7 212 habitants),
 - ♦ SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (4 709 habitants),
- et 57 communes qui regroupent ensemble 70 % de la population du Pays.

Le Pays de Morlaix est à la fois rural et tourné vers la mer avec ses 120 km de côtes.

Ce contraste est illustré par la répartition de la population entre la bande littorale et l'intérieur des terres. La densité d'habitants à la frontière des Monts d'Arrée s'établit à 40 habitants au km², alors que la densité moyenne sur le Pays atteint 91 habitants/km².

Trois entités peuvent être distinguées, du point de vue de l'occupation du sol :

- le secteur légumier, en bordure du littoral, où les surfaces consacrées à la production de légumes représentent jusqu'à 70 % de la superficie agricole utilisée, notamment à SAINT-POL-DE-LÉON ;
- le Pays de LANVISISIAU, domaine des élevages hors sol (porcins et avicoles), avec une activité laitière ;
- les cantons de l'intérieur, où l'élevage bovins (lait et viande) et les surfaces en herbe prédominent.

De même, le patrimoine naturel du Pays de Morlaix reflète cette dualité littoral / intérieur :

- au Sud, les Monts d'Arrée sont le domaine des landes et tourbières ;
- au Nord, l'anse de Goulven et ses dunes présentent une flore et une avifaune remarquables, et la baie de Morlaix constitue un site de valeur internationale pour l'avifaune migratrice ;
- les estuaires et rivières à saumons (Le Douron notamment) constituent des corridors biologiques entre le domaine terrestre et le domaine maritime.

1. BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS



- **Connaissance des milieux naturels**

Sont inventoriés à ce jour sur le territoire du Pays de Morlaix :

- 49 Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1 pour une surface globale de près de 7 350 ha, regroupant des milieux littoraux, estuariens et terrestres,
- 5 ZNIEFF de type 2, pour une surface de près de 13 000 ha. Il s'agit de grands ensembles tels que les baies de Morlaix et Carantec, les Monts d'Arrée ...,
- 2 Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (~ 9 830 ha) : baie de Goulven, baies de Morlaix et Carantec,
- 31 tourbières d'intérêt régional,
- des extensions remarquables d'herbiers à zostère entre le continent et l'île de Batz,
- des gisements de maërl en mer (notamment en baie de Morlaix),
- des estuaires et rivières classés à migrateurs (l'ensemble des côtiers : le Guillec, l'Horn, la Penzé, le Jarlot, le Dourduff, le Douron).

Le Pays de Morlaix abrite deux espaces remarquables pour les mammifères :

- le site de Roc'h Toul (chauves-souris),
- la vallée du Douron, qui, outre son intérêt pour les chauves-souris (on y trouve le seul site de reproduction en Bretagne du petit rhinolophe), constitue un Havre de Paix pour la loutre d'Europe.



- **Les sites protégés**

8 sites sont soumis à un arrêté préfectoral de Conservation des biotopes, essentiellement les îlots de la baie de Carantec.

On dénombre 13 sites classés au titre de la loi de 1930 - seuls l'île Callot (300 ha) et le site de St-Samson (~ 57 ha) sont « étendus », les autres sites étant ponctuels - ainsi que 16 sites inscrits dont l'île de Batz et les dunes de Keremma.

L'action du Conservatoire du Littoral se développe sur 2 sites :

- les dunes de Keremma (185 ha),
- le jardin Georges Delaselle à l'île de Batz.

A noter enfin le classement en Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.) de la baie de Morlaix.



- **Les dispositifs de gestion**

Le Pays de Morlaix accueille 6 Sites d'Intérêt Communautaire du réseau Natura 2000 :

- la rivière Elorn (l'amont de la vallée),
- les Monts d'Arrée (une partie du SIC : l'extension Nord),
- la baie de Morlaix,
- l'anse de Goulven - dunes de Keremma,
- la rivière le Douron,
- la forêt du Cranou - Menez Meur.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le patrimoine naturel est exceptionnel et très diversifié,
- (+) la reconnaissance par les acteurs de cette richesse et un consensus pour le maintien de sa qualité sont réels,
- (+) le niveau atteint en matière de protection et de gestion est satisfaisant,
- (-) les inventaires des milieux marins sont insuffisants.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ La mise en œuvre de la directive « Habitats » (Natura 2000) et les progrès méthodologiques que l'on peut en attendre :
 - par l'apport méthodologique que l'on peut en attendre et l'état des lieux du document d'objectifs,
 - ainsi que par les mesures de gestion qui en découleront et qui constitueront des outils d'intervention.
- ♦ Poursuite de l'inventaire des milieux marins.



2. QUALITÉ DU CADRE DE VIE (PAYSAGE - PATRIMOINE)

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS



- **Etat du droit de l'urbanisme**

L'usage des sols est réglementé par un document d'urbanisme opposable (P.O.S. / P.L.U.) sur 26 communes. Pour 4 d'entre elles, le PLU est en révision.

D'autre part, un P.L.U. est en cours d'élaboration sur 5 communes.

7 communes disposent d'une carte communale, et pour 23 communes, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique directement (aucun document).

- **La consommation d'espace**

Sur le Pays de Morlaix, le nombre de logements a augmenté d'environ 1 % par an ces dix dernières années. La part du logement individuel est de 86 %, un logement sur deux étant une résidence secondaire sur les communes littorales.

- **Etat d'avancement de l'aménagement foncier**

Sur 12 communes (sur 61), un aménagement foncier a été réalisé et est terminé.



- **Patrimoine**

La richesse patrimoniale du Pays de MORLAIX est remarquable. En effet, ce sont 76 édifices qui sont recensés (Monuments Historiques classés), dont 18 dolmens, 41 édifices religieux, 12 édifices civils, 3 fontaines et 2 calvaires.

Guerlesquin et Roscoff bénéficient du label « Petite cité de caractère ».

- **Transports - Déplacements**

Le Pays de Morlaix est accessible par les grandes infrastructures :

- le rail, avec la gare TGV de MORLAIX, et la gare de LANDIVISIAU,
- la route, avec la RN 12 à 2 x 2 voies (axe RENNES - SAINT-BRIEUC - BREST),
- la mer, avec le terminal maritime de ROSCOFF.

A noter également, le réseau de routes départementales rayonnant sur le Pays à partir de MORLAIX.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) le Pays de Morlaix offre une grande diversité de paysages - maritimes, littoraux, ruraux - pour une grande part remarquable,
- (+) le patrimoine historique et architectural est également remarquable,
- (-) le territoire n'est que partiellement couvert par des documents d'urbanisme opposables,
- (-) la pression foncière est forte au niveau des communes littorales,
- (-) la consommation d'espace littoral par l'habitat diffus ou peu dense est importante,
- (-) des paysages ruraux sont à réhabiliter.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Promouvoir l'élaboration de documents d'urbanisme sur les communes qui en sont dépourvues ; la réalisation préalable d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) constitue une opportunité pour une réflexion globale en termes d'aménagement, de réserves foncières et d'affectation de l'espace.
- ♦ Engager une démarche paysagère globale (charte paysagère) : réhabilitation des paysages ruraux (poursuite des actions d'ores et déjà engagées pour la reconstitution du bocage), amélioration des paysages urbains et périurbains, requalification des paysages dégradés (entrées de ville et de bourg, zones d'activités...).
- ♦ Arrêter la consommation d'espace sur le littoral.
- ♦ Valoriser les atouts en termes d'accessibilités du territoire (développement du ferroutage).



3. PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- Les prélèvements d'eau

	Eaux de surface		Eaux souterraines	
Usages de l'eau	Nombre de bassins versants concernés par 1 prélèvement	Volume annuellement prélevé m ³	Nombre de bassins versants concernés par 1 prélèvement	Volume annuellement prélevé m ³
 Alimentation en Eau Potable (2001)	6	7 569 400	8	2 205 100
 Industriel (2001)	1	50 400	4	554 500
Irrigation* (2000)	4	201 000	10	97 000

* Surface irriguée : 575 ha.

Les teneurs en nitrates de l'eau distribuée pour l'AEP sont rarement inférieures à 25 mgr/l et pour certains secteurs du Pays sont comprises entre 40 et 50 mgr/l.

L'état d'avancement de la mise en place des périmètres de protection de captages est le suivant :

- eaux de surface : pour 1 prise d'eau, la déclaration d'utilité publique (DUP) est intervenue (sur 7 prises d'eau),
- eaux souterraines : pour 9 prises d'eau, la DUP est intervenue.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (-) la qualité de l'eau distribuée pour l'AEP est préoccupante,
- (-) la mise en place des périmètres de protection des captages AEP est loin d'être achevée.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Poursuivre la mise en place des périmètres de protection des captages AEP.



4. PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

On recense sur le Pays de Morlaix 5 chaufferies au bois :

- à GARLAN (Mairie et salle polyvalente),
- à GUIMAEC (serres),
- à LANHOUARNEAU (serres),
- à ROSCOFF (centre Héliomarin).

Trois « gros consommateurs » d'électricité sont dénombrés sur le Pays.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) un savoir-faire et une vitrine en matière de mise en œuvre de la filière Bois - Energie existent,
- (+) le potentiel éolien est réel,
- (+) une charte départementale pour l'implantation des éoliennes a été élaborée dans le Finistère.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Développer le recours aux énergies renouvelables :
 - solaire,
 - éolien,
 - bois - énergie, sur la base des équipements déjà en service.
- ♦ Développer les économies d'énergie.





5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **Risques naturels**

14 communes sont soumises au risque inondation ou submersion marine. En réponse, un PPRI est approuvé (à Morlaix) et un PPRI est prescrit.

- **Risques technologiques**

Un stockage d'engrais à ST-MARTIN-DES-CHAMPS est soumis à la directive SEVESO II.

- **Autres risques**

Un silo à LANDIVISIAU est soumis à l'arrêté ministériel du 29/07/98.

Douze établissements industriels disposent d'une installation de réfrigération à l'ammoniac soumise à l'arrêté ministériel du 16/07/97.

A noter également la vulnérabilité des côtes et estuaires aux pollutions marines.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (-) la Ville de Morlaix est fortement exposée au risque inondation,
- (-) le linéaire côtier très important est très vulnérable à toute pollution venant de la mer : pollution massive (hydrocarbures notamment), ou pollution récurrente par macro-déchets.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Mener à son terme l'élaboration des PPRI.
- ♦ Sensibiliser les navigateurs (plaisanciers et professionnels) à la maîtrise des rejets en mer : action de proximité au niveau des ports, des associations de plaisanciers ...
- ♦ Mener une réflexion d'ensemble sur les modalités de nettoyage des plages l'été, avec pour objectif le respect de l'habitat « végétation annuelle de laisses de mer ».



6. PRODUCTION DE POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **L'air**

Aucun établissement soumis à la taxe générale sur les activités polluantes Air (TGAP - Air) n'est recensé sur le Pays de Morlaix.

- **Les sols**

- 2 sites dont les sols sont pollués sont recensés :
 - ♦ le site de Gaz de France à MORLAIX - SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (ancienne usine à gaz) : diagnostic et travaux réalisés,
 - ♦ le site de la Sté Ty Karn à PLOUGOULM (ancien dépôt de mâchefers) : les études sont réalisées et la surveillance des eaux souterraines est à mettre en œuvre,
- au regard de la production d'azote animal, la situation est la suivante :
 - ♦ 44 communes sont classées en Zone d'Excédent Structurel (ZES - production de plus de 170 kg-N/ha/an),
 - ♦ pour 8 communes, la production d'azote animal est inférieure à 140 kg-N/ha/an,
 - ♦ pour 7 communes, elle est comprise entre 140 et 170 kg-N/ha/an.



- **Les eaux littorales**

Sur 13 sites littoraux, des proliférations d'algues vertes sont constatées :

- 4 fois par an : 4 sites,
- 3 fois par an : 5 sites,
- 2 fois par an : 2 sites,
- 1 fois par an : 2 sites.

Des observations réalisées par IFREMER en 2002 dans le cadre du réseau REMI (surveillance microbiologique des coquillages), il résulte que, sur le site de MORLAIX (7 points - huîtres), la qualité microbiologique s'améliore globalement.

Concernant la qualité bactériologique des plages, la situation en 2001 était la suivante :

- eaux conformes de bonne qualité : 11 plages,
- eaux conformes de qualité moyenne : 14 plages,
- eaux pouvant être momentanément polluées : 2 plages,
- eaux de mauvaise qualité : néant.



- **Les eaux continentales**

- les établissements industriels soumis à autosurveillance eau/agroalimentaire sont au nombre de 10. Leurs rejets interviennent :
 - ♦ via une station d'épuration collective pour 5 d'entre eux,
 - ♦ via une station d'épuration autonome pour 4 d'entre eux,
 - ♦ via un lagunage après un pré-traitement pour 1 d'entre eux.

Le tableau suivant résume la situation :

Commune	Nombre d'établissement	Lieu du rejet	Traitement
GUERLESQUIN	1	Guic	SEC Guerlesquin + épandage boues
LAMPAUL-GUIMILLIAU	2	Elorn	SEA
LANDIVISIAU	1	Elorn	SEC Landivisiau
PLOUENAN	2	Horn	SEC Plouenan
PLOUGASNOU	1	Kerralars	SEA
PLOUVORN	1	Réseau public	SEC
ST-MARTIN-DES-CHAMPS	1	Pennelé	Pré-traitement + lagunage
ST-POL-DE-LÉON	1	Mer	SEA

- 2 carrières sont soumises à autosurveillance eau (à GARLAN - rejet dans le Dourduff, à PLEYBER-CHRIST - rejet dans le Traou Stang).

Ce sont 31 stations d'épuration collectives qui sont en service sur le territoire du Pays de Morlaix, tous dispositifs confondus, pour une capacité globale de 171 550 équivalent-habitant, répartie comme suit :

- supérieure ou égale à 20 000 éqh : 1 station,
- de 10 000 à moins de 20 000 éqh : 1 station,
- de 5000 à moins de 10 000 éqh : 4 stations,
- de 2000 à moins de 5000 éqh : 11 stations,
- inférieure à 2000 éqh : 13 stations.

Du point de vue physico-chimique, la qualité des eaux de surface s'établit comme suit :

- matières organiques et oxydables : de manière générale, qualité passable à mauvaise,
- matières azotées : de manière générale, qualité passable à mauvaise,
- nitrates : qualité mauvaise (Jarlot, Queffleuth, Douron) à très mauvaise (Flèche, le Guillec, l'Horn, la Penzé, le Dourduff),
- phosphores :
 - ♦ qualité bonne (l'Horn, le Guillec, la Pennelé, le Jarlot et le Trémorgant, le Douron),
 - ♦ qualité mauvaise : le Queffleuth.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) les rejets atmosphériques sont limités,
- (+) la réhabilitation des sites dont les sols sont pollués est bien avancée,
- (-) 72 % des communes du Pays présentent un excédent de production d'azote animal,
- (-) la fréquence des marées vertes (prolifération d'algues sur le littoral) est préoccupante,
- (-) le recours des industriels aux stations d'épuration collectives concerne 1 établissement agroalimentaire sur 2, provoquant des risques de dysfonctionnement de ces stations et créant ainsi une forte pression des rejets sur les milieux aquatiques,
- (-) la qualité physico-chimique des eaux de surface continentales n'est pas satisfaisante.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Poursuite des actions de reconquête de la qualité de l'eau :
 - réduction des excédents d'azote animal,
 - fertilisation équilibrée des cultures, azotée et phosphorée,
 - réduction de l'usage des produits phytosanitaires,
 - poursuite des opérations bassins versants.
- ♦ Elaboration et mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux prévue sur la baie de Morlaix.





7. LES DÉCHETS

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **Déchets ménagers et assimilés**

Les installations de traitement comprennent :

- 11 centres de stockage,
- 3 centres de transfert,
- 2 centres de tri,
- 11 déchetteries.

La collecte sélective est en place sur la quasi-totalité du territoire du Pays (57 communes sur 61). 4 structures y président :

- 3 Communautés de communes (Communauté de communes de la Baie de Kernic, Communauté de communes du Pays de Landivisiau, Communauté de communes du Pays Léonard),
- la Communauté d'agglomération du Pays de Morlaix.

Concernant les 39 décharges recensées, 10 sont réhabilitées, 29 ne le sont pas.

- **Déchets industriels spéciaux :**

Aucun établissement producteur de D.I.S. soumis à autosurveillance déchets n'est recensé sur le Pays.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) la collecte sélective est quasi généralisée à tout le territoire du Pays, avec un savoir-faire associé,
- (+) le réseau de déchetteries est bien réparti sur le territoire,
- (-) les capacités de traitement sont insuffisantes sur le territoire,
- (-) le programme de réhabilitation des décharges est peu avancé.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Renforcer la sélectivité de la collecte, compte tenu du niveau atteint en matière de couverture du territoire.
- ♦ Renforcer les capacités de traitements du territoire (centre de stockage de classe 2, et réseau de centres de stockage de classe 3).
- ♦ Sensibiliser les professionnels et les fédérer dans l'optique d'une réduction des volumes de déchets (réduction à la source).
- ♦ Intensifier la réhabilitation des anciennes décharges.



8. IMPLICATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

On recense 9 structures d'éducation à l'environnement sur le Pays.

- 7 maisons de la Nature, et structures assimilables :
 - ♦ maison des landes du Cragou (LE CLOÎTRE - SAINT-THEGONNEC),
 - ♦ écomusée des Monts d'Arrée (COMMANA),
 - ♦ moulin de Guimaëc (GUIMAEC),
 - ♦ musée du Loup (SAINT-THÉGONNEC),
 - ♦ maison de la rivière (SIZUN),
 - ♦ ferme musée du Léon (TREFLAOUENAN),
 - ♦ maison des dunes de Keremma (TREFLEZ).
- 2 centres d'initiation à l'environnement :
 - ♦ la base du Douron à PLOUEGAT-GUERAND,
 - ♦ le centre Bon Vent à SANTEC.

Trois associations agréées pour la protection de la nature développent leur activité sur le Pays :

- l'association « Vivre dans les Monts d'Arrée »,
- l'association de Keremma,
- l'association pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Elorn.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) les structures d'éducation à l'environnement et les associations agréées développent leur action aussi bien sur le littoral que dans l'intérieur du Pays,
- (-) les entreprises semblent peu sensibilisées par le « management environnemental ».

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ La sensibilisation des acteurs économiques à la prise en compte de l'environnement et aux technologies propres.
- ♦ La réalisation d'une charte pour l'environnement sur le territoire du Pays, moment privilégié de concertation et de participation.
- ♦ La mise en réseau des structures d'éducation à l'environnement.



PROPOSITIONS d' ACTIONS pour le DÉVELOPPEMENT DURABLE du PAYS

- **Poursuivre la dynamique de réflexion, de concertation et d'action lancée par l'élaboration de la charte de développement durable du Pays.**
 - ♦ développer les outils de connaissance de l'environnement, observatoires, tableaux de bord...et doter le Pays de capacités d'expertise, d'évaluation et de prospective,
 - ♦ mobiliser en permanence les compétences du Pays vers le développement durable : réunion du conseil de développement, animation des chargés de mission des collectivités, partenariat avec les associations ...,
 - ♦ développer l'éducation à l'environnement vers tous les publics.
- **Promouvoir une utilisation harmonieuse du territoire par les différents acteurs (agriculteurs, activités industrielles, urbanisation).**
 - ♦ affirmer comme priorité l'arrêt de la consommation d'espace sur le littoral,
 - ♦ développer une réflexion sur les besoins territoriaux (du point de vue foncier) des différents acteurs, et sur l'équilibre souhaitable entre les différents secteurs d'activités,
 - ♦ traduire ces réflexions dans un document de planification territoriale, y compris en termes de maîtrise foncière,
 - ♦ harmoniser et mettre en conformité avec ces orientations les documents d'urbanisme.
- **Maintenir et pérenniser la qualité du cadre de vie et des paysages.**
 - ♦ respecter la qualité des paysages,
 - ♦ élaborer une charte paysagère au niveau du territoire,
 - ♦ intégrer les recommandations de cette charte dans les documents d'urbanisme,
 - ♦ réhabiliter les paysages ruraux, les décharges non autorisées,
 - ♦ poursuivre les opérations communales de réhabilitation du bocage dans les cantons ruraux.
- **Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et bâti.**
 - ♦ poursuivre la gestion des espaces d'ores et déjà protégés,
 - ♦ poursuivre les inventaires des milieux marins,
 - ♦ promouvoir les échanges d'expériences par la mise en réseau des sites et des gestionnaires.
- **Poursuivre les efforts en matière de maîtrise de pollution et d'élimination des déchets.**
 - ♦ renforcer la sélectivité de la collecte des déchets,
 - ♦ renforcer la capacité de traitement des déchets,
 - ♦ inviter les établissements agroalimentaires à s'équiper en stations d'épuration autonomes,
 - ♦ pérenniser les opérations bassins versants pour reconquérir la qualité des eaux de surface,
 - ♦ sensibiliser les navigateurs pour la maîtrise des rejets en mer,
- **Promouvoir les énergies renouvelables.**
 - ♦ développer les parcs éoliens dans le respect des paysages (mise en œuvre de la charte élaborée dans le Finistère),
 - ♦ développer le recours à l'énergie solaire,
 - ♦ développer la filière bois - énergie.



Source des données présentées

- Introduction - Présentation du territoire
 - ♦ Diagnostics INSEE de chaque Pays (mai 2001).
 - ♦ Recensement Général de l'Agriculture 2000.
- Biodiversité - Milieux naturels
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne.
 - ♦ Réseau d'information « Bretagne Environnement » : www.bretagne-environnement.org.
- Qualité du cadre de vie
 - ♦ Directions Départementales de l'Équipement (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Ministère de la Culture
Site Internet Mérimée
 - ♦ Diagnostics INSEE par Pays.
- Prélèvements de ressources naturelles
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (29, 35, 56).
 - ♦ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Côtes d'Armor.
- Production - Consommation énergétique
 - ♦ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Bretagne.
 - ♦ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).
- Risques naturels et technologiques
 - ♦ Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - DPPR - Sous-Direction Prévention des risques majeurs (les risques par commune).
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
- Production de pollution et qualité des milieux
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
 - ♦ Direction Régionale aux Affaires Sanitaires et Sociales (état des plages, 2001).
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne (cartes de qualité 1997 - 1999, dispositifs collectifs d'assainissement).
 - ♦ IFREMER (cartographie algues vertes 2002, bulletin de surveillance 2002).
- Déchets

Observatoire régional des déchets ADEME.
- Implication des acteurs
 - ♦ Annuaire des acteurs de l'éducation à l'environnement en Bretagne (1999-2001-REEB).
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne (Associations agréées).
 - ♦ Association Orée (www.oree.org).

Document réalisé à l'initiative de la Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne, Service de l'Évaluation et du Développement Durable. Bureau d'Études CERESA - 35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE – 2003 Cartographie : - SCAN100® © IGN 1997, - BD Carthage 2.4® © IGN 1996.
--

PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE MORLAIX -

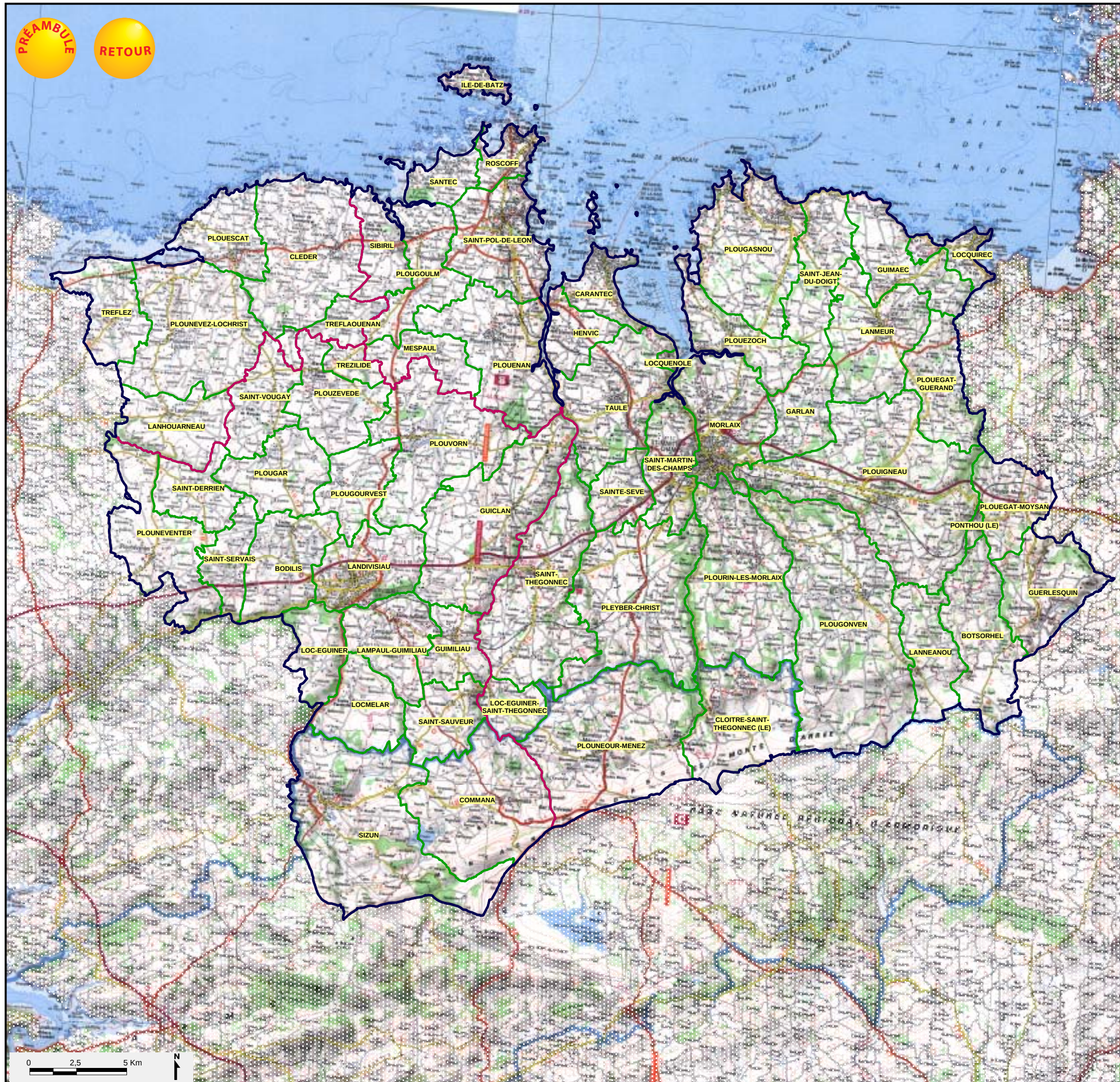
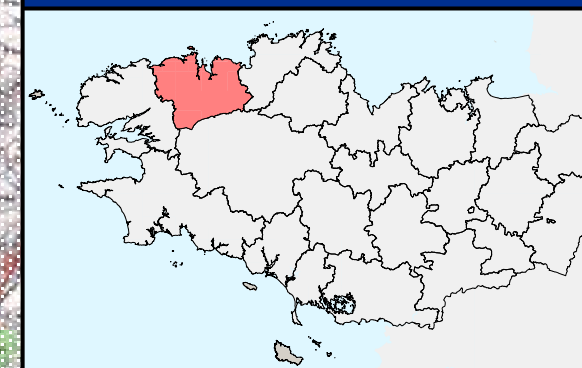
Légende

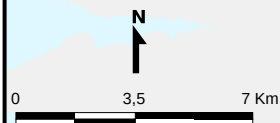
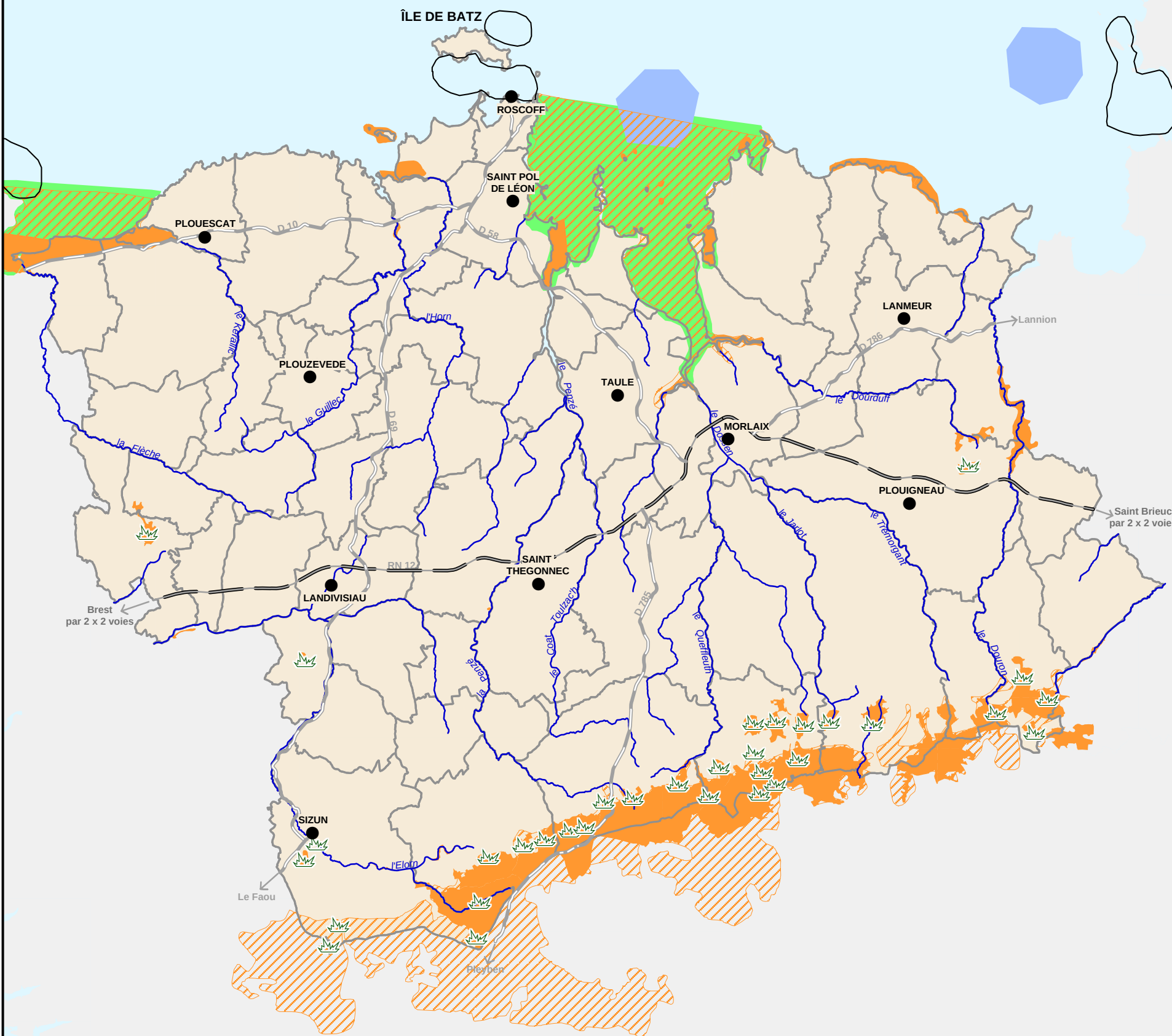
- Limite du pays
- Limite EPCI à fiscalité propre
- Limite communale

Sources :

- SCAN 100
- BD Carthage

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003



PROFIL ENVIRONNEMENTAL

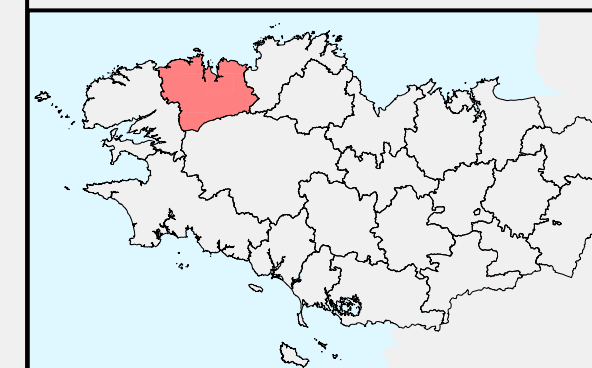
- PAYS DE MORLAIX -

Biodiversité et milieux naturels - Éléments de connaissance des milieux -

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2
- Site géologique remarquable
- Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
- Gisement de maërl
- Herbiers à zostere
- Tourbière

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003



PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE MORLAIX -



Biodiversité et milieux naturels - Éléments de protection et de gestion des milieux -

ÉLÉMENTS DE PROTECTION DES MILIEUX

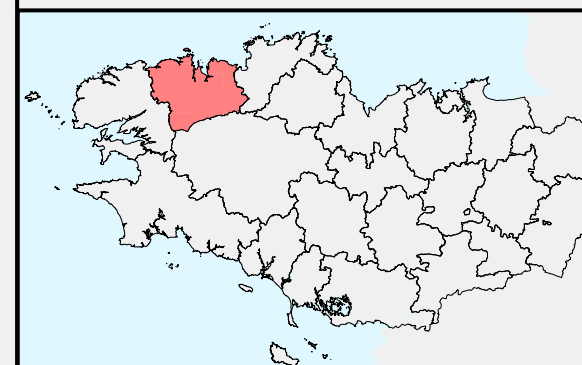
- Arrêté de biotope
- Site naturel classé (loi du 2 mai 1930)
- Réserve naturelle
- Zone de Protection Spéciale
- Site désigné au titre de la convention de RAMSAR pour la conservation des zones marines peu profondes

ÉLÉMENTS DE GESTION DES MILIEUX

- Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
- Parc Naturel Régional

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

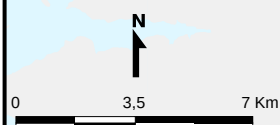
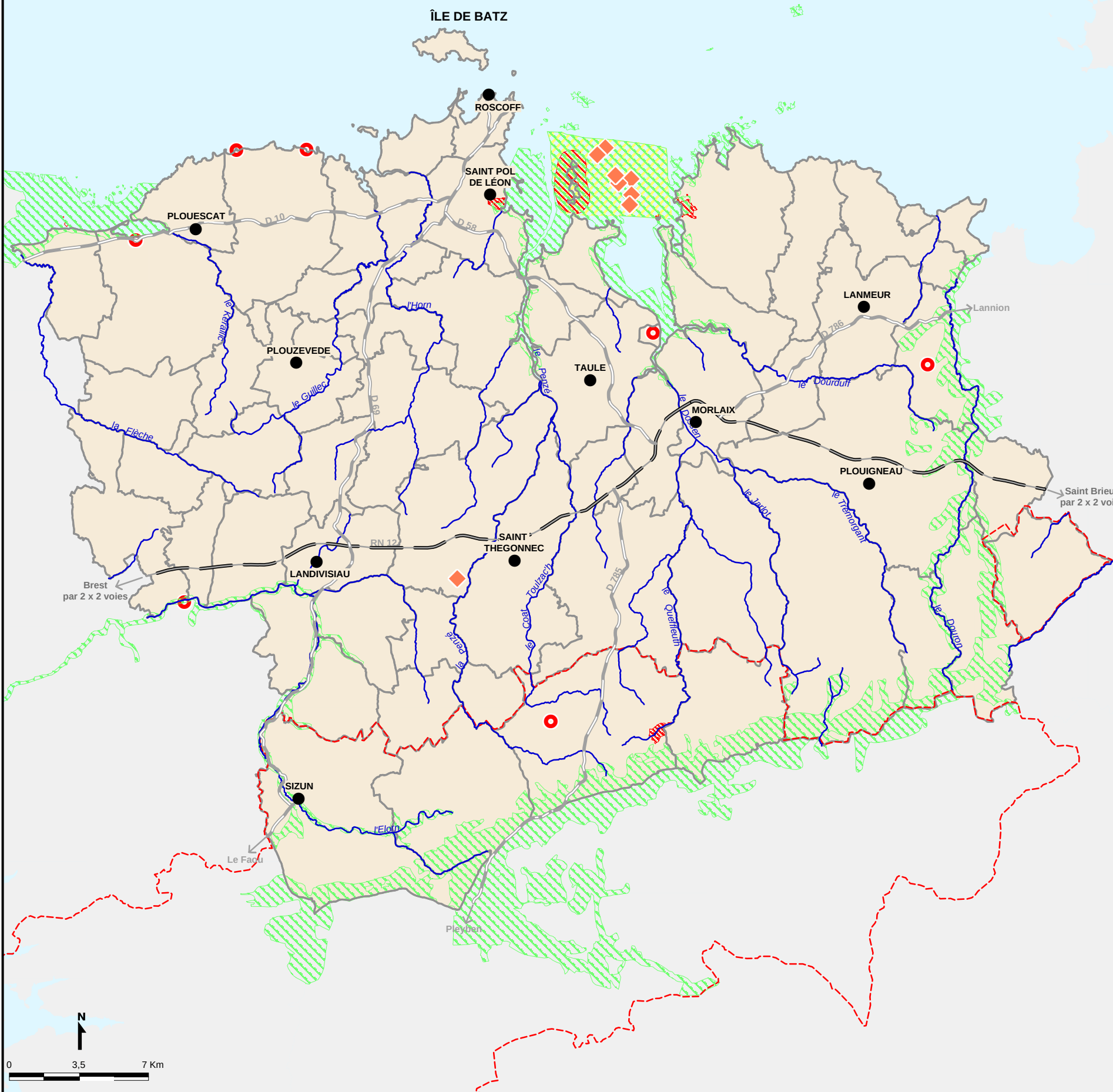


Sources :

- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003





PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE MORLAIX -

Cadre de vie



ÉTAT DU DROIT DE L'URBANISME

Les plans locaux d'urbanisme (situation au 1er janvier 2003)

- PLU approuvé
- PLU en cours de révision
- PLU en cours d'élaboration
- Carte communale approuvée ou en élaboration
- Pas de document d'urbanisme

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la loi littorale
(Article L146-6 du code de l'urbanisme)

- Espaces remarquables identifiés et pris en compte dans un document de planification
- Espaces remarquables identifiés, non pris en compte dans un document de planification

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS (PRÉSENCE ET NOMBRE PAR COMMUNE)

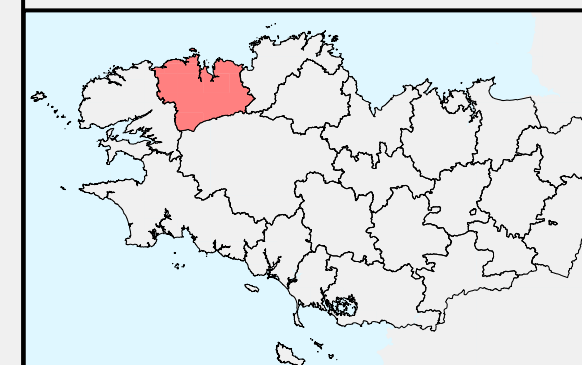
- Mégalithe, monument protohistorique
- Monument religieux (église, chapelle, cimetière, couvent, ...)
- Bâtiment civil ou militaire (château, maison, fort, ...)
- Fontaine
- Croix isolée

PETITES CITÉS DE CARACTÈRES

Nom de la petite cité de caractère

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

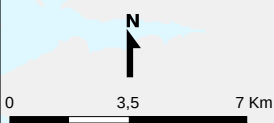
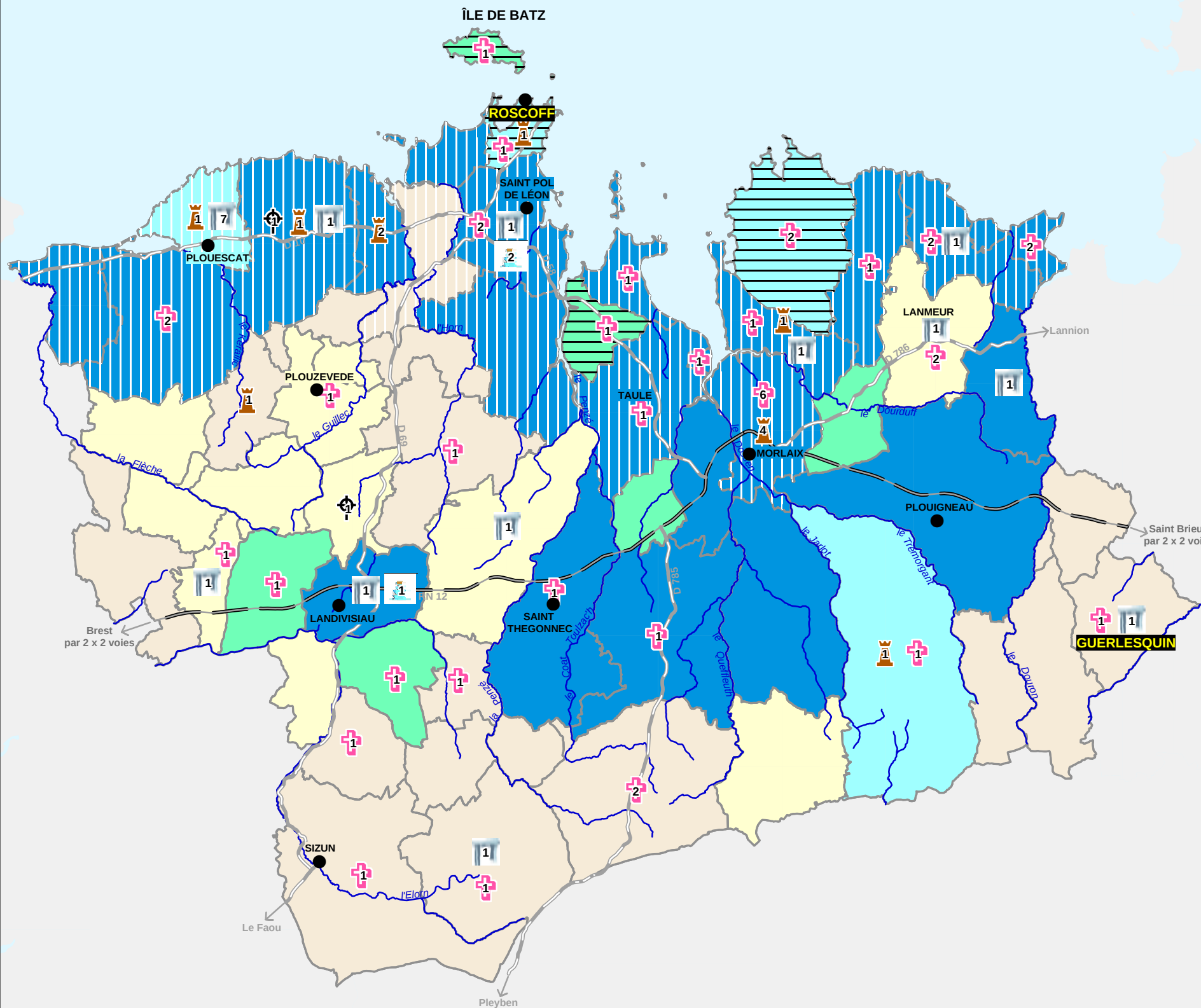


Sources :

- Fond - BD carthage
- DDE 29
- Cités d'Art de Bretagne
- Ministère de la Culture - Site internet Mérimée

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003





PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE MORLAIX -

Prélèvement pour l'alimentation en eau potable



QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2001

X m³ Eau de surface
Y m³ Eau souterraine

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE: TENEUR EN NITRATES

données 2001

Teneurs moyennes (mg NO₃-l)

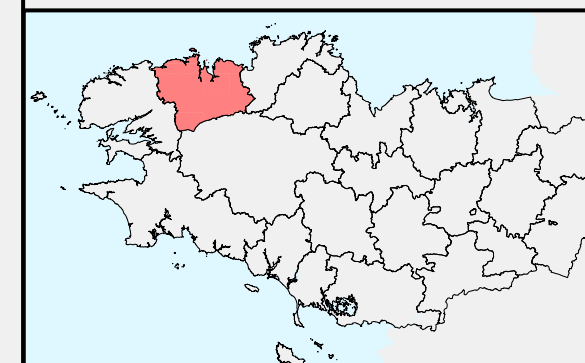
de 0,0 à 25,0 inclus
de 25,0 à 40,0 inclus
de 40,0 à 50,0 inclus
supérieures à 50,0
pas d'adduction publique

Teneurs maximales (mg NO₃-l)

supérieures à 50,0

Légende du fond de plan

Limite communale
Cours d'eau
Axe 2 x 2 voies
Autre route principale
Voie ferrée

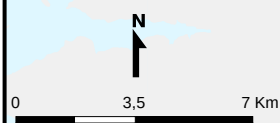
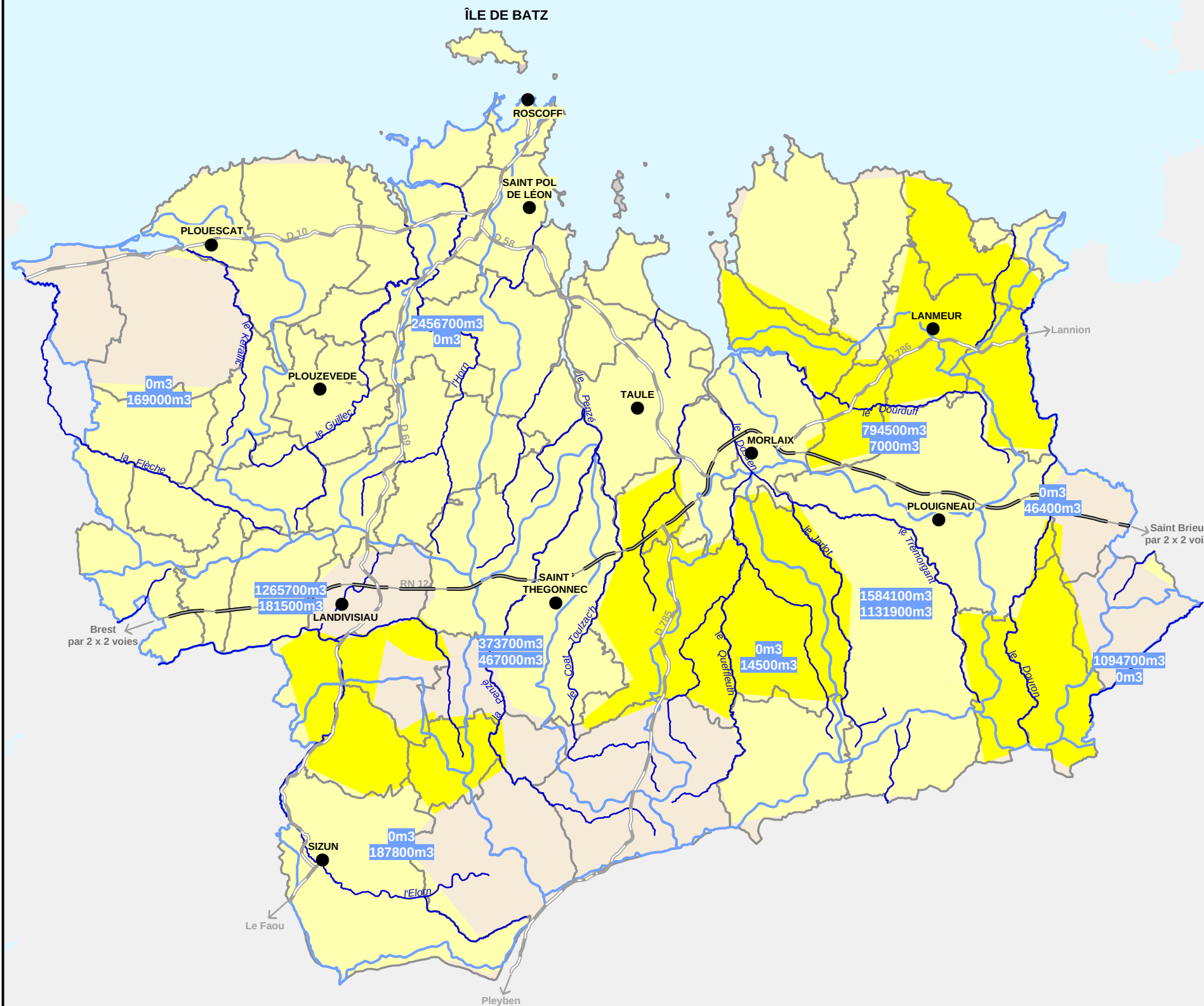


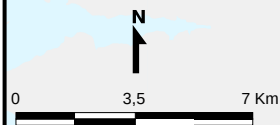
Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003





- PAYS DE MORLAIX -

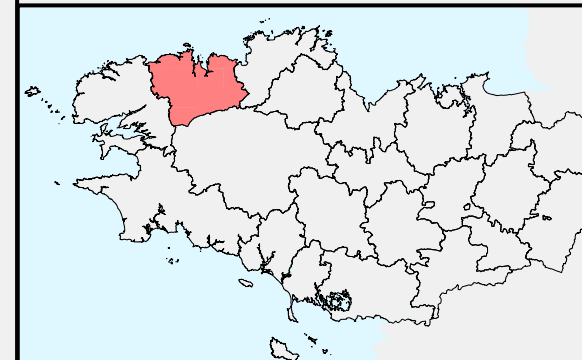


données 2001

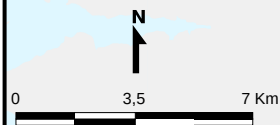
données 2000

 Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

-  Limite communale
- Cours d'eau
-  Axe 2 x 2 voies
-  Autre route principale
-  Voie ferrée

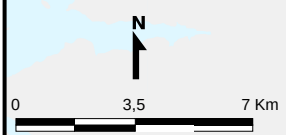
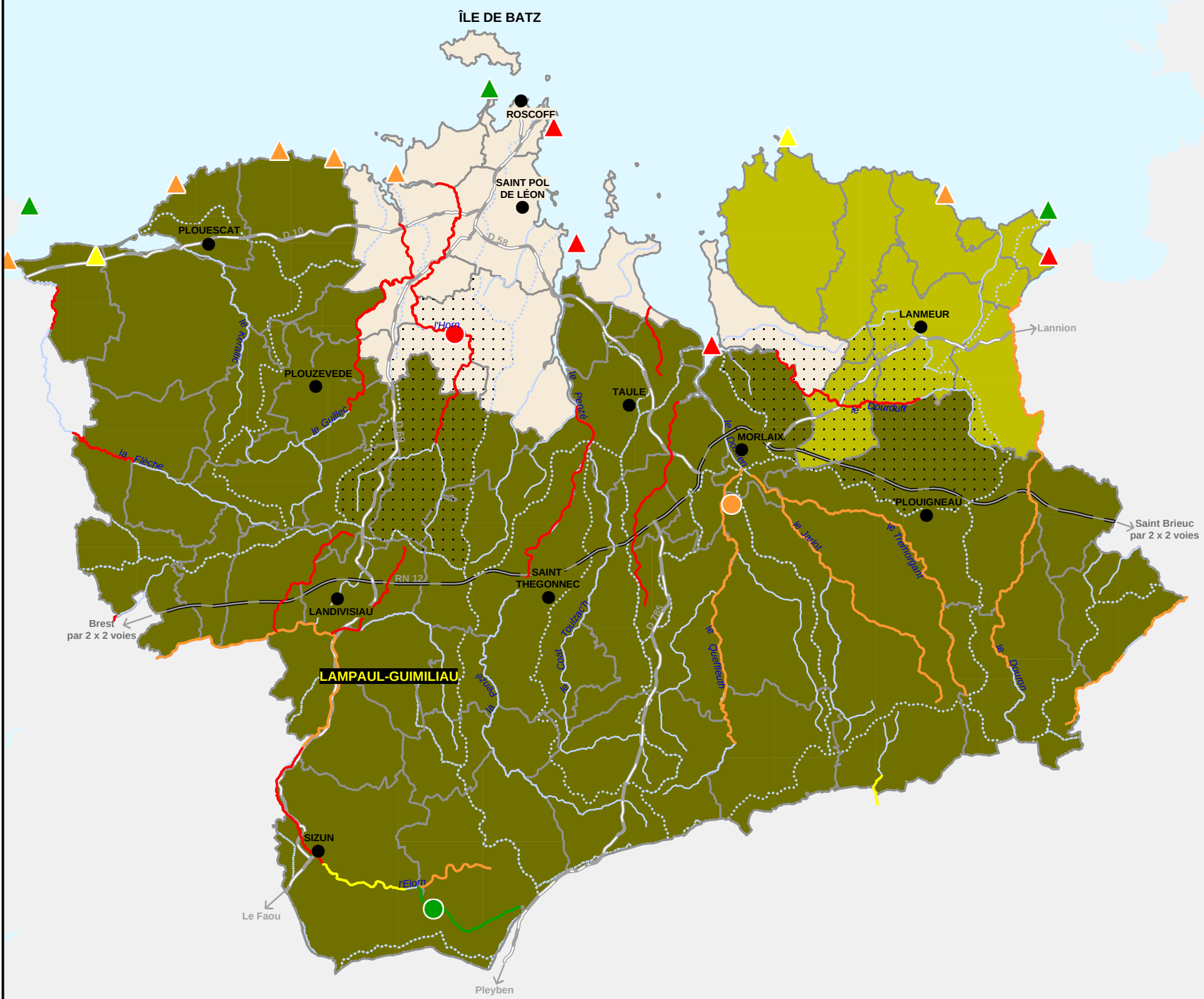


CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE



Risques naturels et technologiques majeurs

JUN 2003



PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE MORLAIX -



Altération des milieux par les nitrates

QUALITÉ DES COURS D'EAU - ALTÉRATION PAR LES NITRATES

En linéaire - données 1997 - 1999 / En ponctuel - données 2000

- Très bonne qualité - concentration en nitrate inférieure à 2mg/l
- Bonne qualité - Entre 2 mg/l et moins de 10 mg/l de nitrate
- Qualité passable - Entre 10 mg/l et moins de 25 mg/l de nitrate
- Mauvaise qualité - Entre 25 mg/l et moins de 50 mg/l de nitrate
- Très mauvaise qualité - Plus de 50 mg/l de nitrate

PROLIFÉRATION D'ALGUES VERTES - SITES TOUCHÉS PAR UNE MARÉE VERTE DE MAI À OCTOBRE 2002

Nombre d'apparition sur le total de quatre inventaires: mai, juillet, août et octobre 2002

- Site touché une fois
- Site touché deux fois
- Site touché trois fois
- Site touché quatre fois

PRODUCTION D'AZOTE ANIMAL PAR HECTARE ET PAR AN

données 2002

- Moins de 140 kg azote/ha SAUE
- De 140 à 170 kg azote/ha SAUE
- Plus de 170 kg azote/ha SAUE - ZONE EN EXCÉDENT STRUCTUREL

ZONE D'ACTION CONCERTÉE NITRATE

données 2002

- Territoire (commune ou bassin versant) concerné

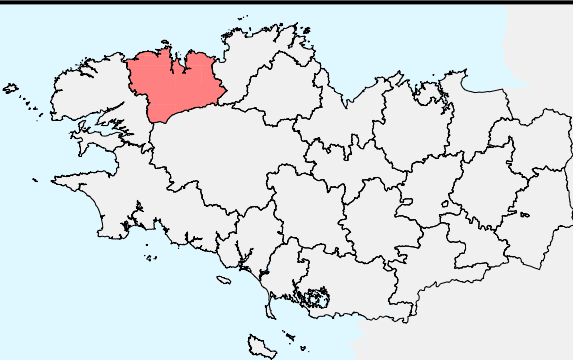
PRÉSENCE D'ÉPANDAGE DE DÉCHETS ORGANIQUES DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES SUR LA COMMUNE

données 2001

COMMUNE CONCERNÉE

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Limite des principaux bassins versants
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

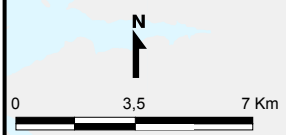
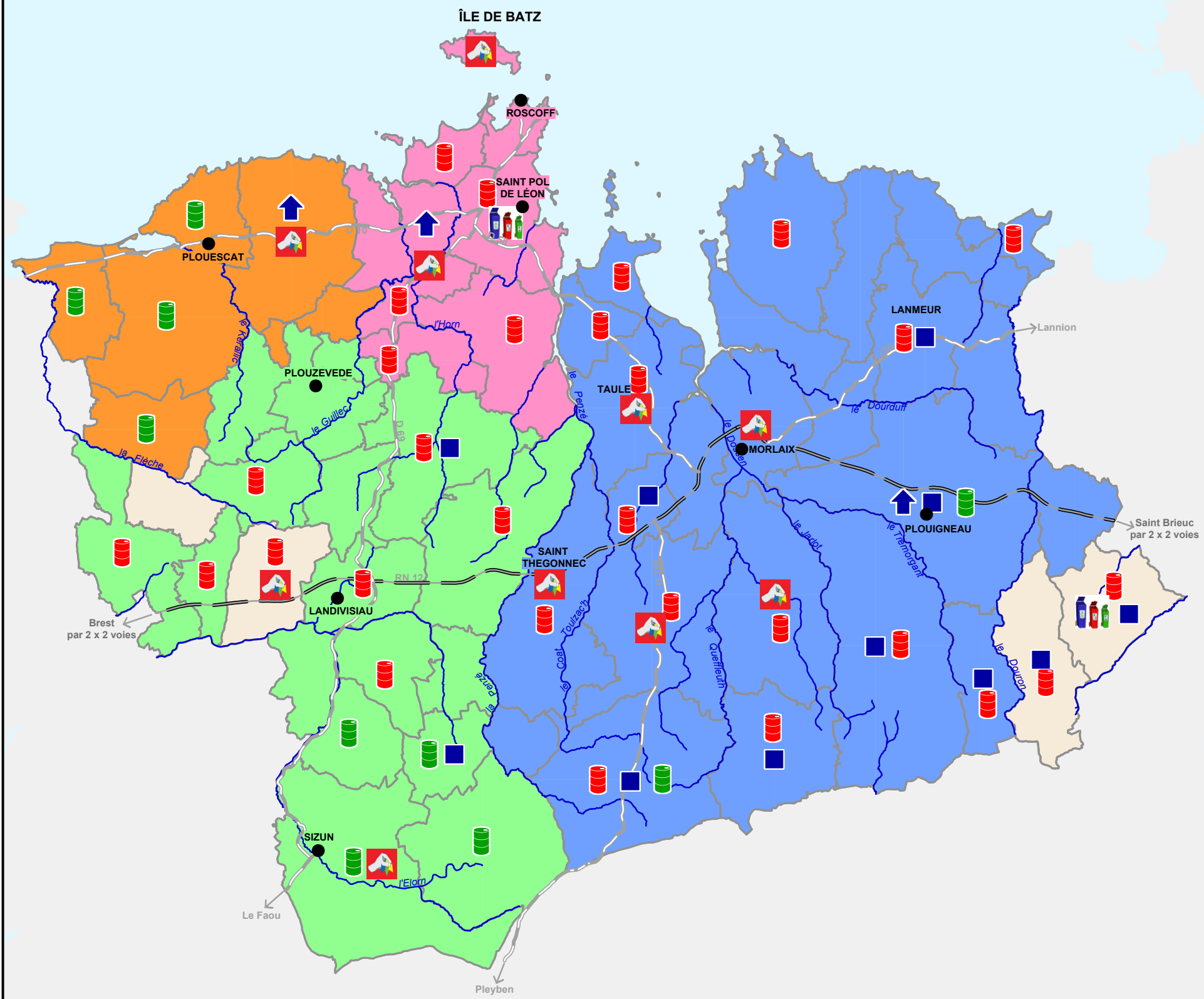


Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- CEVA
- DIREN
- DRIRE

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003



PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE MORLAIX -

Gestion des déchets ménagers et assimilés



INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS

- Centre de transfert
- Centre de tri
- Centre de tri - compostage
- Centre de stockage
- Usine d'incinération des ordures ménagères sans récupération d'énergie
- Usine d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie
- Déchetterie

ANCIENNES DÉCHARGES (SITUATION AU 01-09-02)

- Décharge réhabilitée ou en cours de réhabilitation
- Décharge non réhabilitée

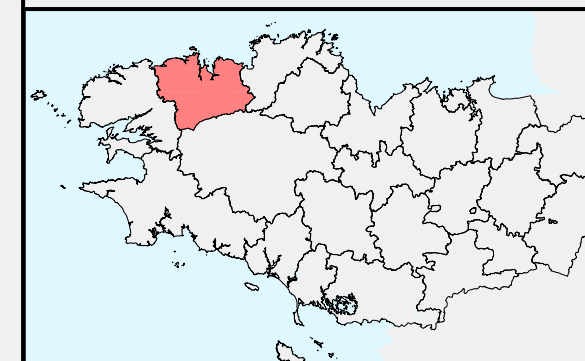
COLLECTE SÉLECTIVE (SITUATION AU 01-01-01)

Etablissement public de coopération intercommunale responsable de la collecte sélective

- CA du pays de Morlaix
- CC Baie de Kernic
- CC Pays de Landivisiau
- CC pays Léonard
- Pas de collecte sélective

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Axe 2 x 2 voies
- Cours d'eau
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Ademe - Observatoire régional des déchets en Bretagne

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003